

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du mardi 8 novembre 2022

Date de la convocation 03/11/2022
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 7

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 8 novembre 2022 à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

Présents :

M. KUCHNA Joseph
M. MARCAUD Hugues
Mme SALGUES Marinette

Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme CONDON Michèle

M. LABONNE Gérard
Mme GAILLOT Nicole

Absents excusés :

Mme BRUYERE Mireille
M. DESCAMPS Guillaume

8- CCAS : Revalorisation du montant des bons alimentaires

Monsieur le Président rappelle que le CCAS peut attribuer une aide alimentaire aux administrés de la commune, sur proposition de l'assistante sociale. Cette aide est attribuée selon la composition du foyer.

Vu la délibération n° 31/2019 du CCAS révisant les modalités d'attribution des bons alimentaires ;

Vu l'inflation actuelle ;

Monsieur le Président propose de réviser les montants des bons alimentaires, en les augmentant de 5%.

Depuis le 1^{er} juin 2019, les montants étaient les suivants :

* Pour un couple :	140.00 €
* Pour une personne seule :	100.00 €
* Par enfant de 3 ans à 18 ans :	30.00 €
* Par enfant de moins de 3 ans :	40.00 €

Monsieur le Président propose de réviser les montants de la manière suivante :

* Pour un couple :	147.00 €
* Pour une personne seule :	105.00 €
* Par enfant de 3 ans à 18 ans :	32,00 €
* Par enfant de moins de 3 ans :	42.00 €

Cette aide forfaitaire peut être attribuée une fois par an et par foyer.
Ces montants feront l'objet, si besoin, d'une réévaluation par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est invité à approuver ces revalorisations.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la revalorisation du montant des bons alimentaires.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 10 novembre 2022,

Le Président,



Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,



Michèle CONDON